

**COMMUNE DE
SEEBACH**

67160

Tel.: 03 88 94 74 06

Fax : 03 88 53 16 19

mairie.seebach@wanadoo.fr



**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 février 2016**

Absents excusés : Jean-Marc STOLTZ (donne pouvoir à Michel LINGER), Dominique SCHMITTHEISLER, Marlyse STAUB (donne pouvoir à Tania BINDER), Sylvie HAAS (donne pouvoir à François HEINTZ), François ROHMER (donne procuration à Franck KREISS)

Secrétaire de séance : Cornélia ROTT

1. APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2016

Madame BINDER et Monsieur KREISS souhaitent revenir sur le point 3 et demandent pourquoi la zone 2AU ne passe pas en 1AU dans la perspective de futurs projets. Monsieur le Maire prend note de la remarque. En fin de séance, Monsieur le Maire précise qu'en zone 2AU, aucun projet d'urbanisation ne peut se faire. Par contre, en zone 1AU, n'importe quel opérateur peut être en capacité de faire un projet et la commune ne serait pas en mesure de l'empêcher. Il est donc nécessaire d'avoir une maîtrise foncière suffisante pour passer la zone en 1AU.

Le Conseil Municipal approuve à 15 voix pour et 3 abstentions, le PV de la réunion du Conseil Municipal du 21 janvier 2016.

2. FUSION ADMINISTRATIVE DES ECOLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'entretien qu'il a eu avec l'Inspectrice de l'Education Nationale de Wissembourg Madame ECKERT au sujet des effectifs des écoles de Seebach qui sont en baisse. A la rentrée 2016, les effectifs seraient en dessous du seuil réglementaire et une classe devra être fermée. Une fusion administrative pourrait permettre de garder cette classe. Il rappelle que les écoles maternelle et élémentaire ont accentué leur travail en commun ces dernières années : projet d'école commun, fête de l'école commune par exemple. Aujourd'hui, dans un contexte de diminution d'effectifs depuis plusieurs années, et alors que la perspective d'une fermeture d'une classe est réelle dès la rentrée 2016, la fusion administrative des deux écoles permettrait de continuer à bénéficier d'une démarche de temps pour le directeur afin d'administrer l'école et d'accueillir les parents. Les directeurs des deux écoles en place ont manifesté leur accord et leur intérêt à ce projet de fusion.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
décide, à l'unanimité, de fusionner administrativement les deux écoles à compter de la rentrée 2016.

3. MOTION CONTRE LES EOLIENNES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'éoliennes sur le banc de Siegen avance à grands pas et qu'il est nécessaire de réagir puisqu'il impactera les habitants de Seebach. Il propose au Conseil Municipal la motion ci-après :

Motion de refus du projet d'installation d'éoliennes à Siegen et plus largement sur les communes limitrophes

En 2012, à l'initiative de la Communauté des Communes du Pays de Wissembourg, un projet de parc éolien sur le territoire entre Wissembourg, Schleithal, Seebach et Siegen avait déjà été envisagé avec le partenariat de l'entreprise espagnole Iberdrola. Suite à une mobilisation populaire particulièrement importante se prononçant contre ce projet (75% des inscrits sur Seebach et 53% des inscrits sur Schleithal, et au total plus de 2000 citoyens ont signé une pétition), les conseils municipaux de Seebach et Schleithal ont confirmé la position de la population et ce premier projet a finalement été avorté.

En effet, ces projets industriels suscitent de légitimes inquiétudes : l'implantation de 5 à 6 mâts de 180 mètres, à proximité (1000 mètres) d'une zone résidentielle n'est pas anodine. Des nuisances à l'environnement, des contraintes majeures au développement touristique et à l'économie locale sont ainsi soulevées. A ces craintes sont associés des impacts négatifs en termes de valorisation du patrimoine immobilier et historique, de santé publique et surtout de dégradation de la qualité de vie.

Malgré tout, trois ans plus tard, un nouveau projet est en gestation sur la commune de Siegen.

Considérant la taille de ces éoliennes géantes (150 à 180 mètres de hauteur) conçues pour optimiser la faible production intermittente dans un territoire très peu venté, et la proximité des villages de notre territoire (2 ou 3 km maximum à vol d'oiseau entre les villages), l'implantation de ces éoliennes serait véritablement disproportionnée et altérerait fortement le paysage ainsi que la cohérence environnementale.

Considérant que ce type de projet peut avoir un effet négatif sur les valeurs foncières, les valeurs immobilières, le tourisme vert et peut freiner le développement économique du territoire,

Considérant que l'avenir énergétique du territoire repose principalement sur la géothermie et non sur l'énergie éolienne.

Considérant l'animosité et le clivage que ces projets industriels peuvent engendrer entre les propriétaires terriens signataires de promesses de bail et de servitudes, et les populations plus largement impactées.

Vu les points exposés ci-dessus le Conseil Municipal, à 17 voix pour et 1 abstention,

affirme son opposition à l'implantation d'éoliennes à proximité de la Commune de Seebach et plus largement sur l'ensemble du territoire avoisinant,

déplore les procédés mis en place par les sociétés privées sans consultation préalable des élus et des citoyens des communes impactées,

demande la prise en compte de ces éléments par les services de l'Etat et d'en assumer toutes les conséquences en cas d'implantation.

charge Monsieur le Maire de faire remonter cette motion à Monsieur le Maire de Siegen, aux représentants de l'Etat et aux élus départementaux et régionaux.

4. DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du bilan énergétique effectué par le conseiller en énergie partagée en 2014. Il met notamment en relief l'importance de l'éclairage public qui pèse 1/3 des dépenses en électricité. Il a donc rencontré la société ECOTRAL, filiale d'ES, qui propose la réalisation d'un diagnostic complet sur l'éclairage public pour un montant de 5 160 € TTC. A noter que l'Association des Maires de France subventionne la réalisation du diagnostic à hauteur de 40 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
décide, à 14 voix pour et 4 abstentions, de faire réaliser le diagnostic présenté et charge le Maire de signer les documents nécessaires.

5. RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DE CHASSE DU WARSCHBACH

Monsieur le Maire évoque la demande d'admission comme associé formulée par l'association de chasse de la Warschbach pour :

- Ernest ANDRES
- Mickael FRISON
- Dimitrios PAZARIOTIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
donne un avis favorable, à 17 voix pour et 1 abstention, la demande d'admission comme associé formulée ci-dessus.

6. SIVOM DE WISSEMBOURG – INFORMATIONS

Madame Cornélia ROTT, adjointe au Maire, informe les membres du Conseil Municipal sur les orientations prises par le SIVOM de la Région de Wissembourg qui gère les installations sportives telles que gymnase du lycée, gymnases du collège (COSEC 1 et 2), stade d'athlétisme. Le budget se construit de la manière suivante :

Budget de fonctionnement du SIVOM est de 220 000 € en recettes/dépenses :

- En recette :
 - Participation des communes : 136 000 €
 - Location des gymnases : 34 000 €
 - Excédent de fonctionnement reporté de : 50 000 €
 - En dépense :
 - Dépenses courantes (électricité, chauffage, eau, fournitures d'entretien, fournitures petit équipement) : 92 000 €
 - Dépenses de personnel : 33 000 €
 - Dépenses financières : 9 000 €
 - Dépenses imprévues : 2 000 €
- Total : 136 000 €

Le delta entre 220 000 € de recettes -136 000 € de dépenses permet de financer les investissements.

Quels investissements ?

En 2015, les gymnases COSEC 1 et 2 présentent d'importants problèmes de vétusté et de conformité. Pour permettre une mise en conformité, un bon fonctionnement et d'assurer une utilisation pérenne des activités des élèves du collège et des associations, une restructuration était nécessaire.

Une extension d'environ 500m² a été créée comprenant des vestiaires, des toilettes, des locaux destinés aux enseignants, une infirmerie, et un lieu d'accueil. D'autre part les anciens vestiaires sont transformés en locaux de rangement conformes à la législation en vigueur.

Le coût des travaux est de l'ordre de 870 000 € avec un financement comme suit :

- Subventions :
 - de l'Etat : 10 000 €
 - du Département : 209 000 €
 - de la Région : 50 000 €
 - un emprunt de 330 000 €
 - un autofinancement de plus de 200 000 €

Le budget du SIVOM permet un remboursement de prêts de l'ordre de 50 000 € dès l'année 2016.

Fin des travaux en 2016 : la réception du chantier a eu lieu le 03 février 2016 et une inauguration aura lieu en avril.

Travaux en 2016 :

- Travaux de revêtement mural au gymnase du lycée (32 000 €)
- Travaux pour mise en place de cloisons coupe-feu au gymnase du lycée (10 000 €)
- Travaux de mise en conformité électrique au gymnase du lycée (6 000 €)
- Travaux de cheminement extérieur au gymnase du lycée (6 000 €)
- Achat de mobilier et équipement sportifs (8 000+17 000 €)

Concernant la participation des communes :

La participation des communes est calculée sur la base du nombre d'habitants et sur le nombre d'élèves au collège. Elle s'élève à 14 064.02 € en 2016 soit une augmentation de 74,21€ entre 2015-2016. Cette variation s'explique par le vote du Comité Directeur d'une hausse des tarifs (la dernière augmentation date d'il y a 5-6 ans), afin de palier à la base des élèves au collège, et ainsi maintenir le budget du SIVOM.

7. INFORMATIONS

Monsieur le conseiller Richard HAESSIG évoque la possibilité de faire une journée citoyenne.

Affiché à Seebach, le 2 mars 2016

Le Maire :
Michel LOM